

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 4 (1909)
Heft: 4

Artikel: À la rue du pré à Lausanne
Autor: Bovet, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-170629>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A LA RUE DU PRÉ A LAUSANNE

M. Philippe Godet, auquel nous devons le cliché ci-dessous et sa légende, écrit à la rédaction : « J'ai protesté dans la *Gazette de Lausanne*, et M. Forel, l'éminent artiste de Morges, a protesté avec moi. Lausanne demeure parfaitement indifférente. Que fait la section vaudoise de notre Ligue ? »

A cette question, M. E. Bovet fait la réponse suivante :

Zurich, le 12 mars 1909.

Cher Monsieur,

La section vaudoise de la Ligue Heimatschutz n'existe pas. Nous avons au canton de Vaud des membres isolés, dont le nombre demeure stationnaire ; Genève, Fribourg, le Jura bernois ont créé des sections, très vivantes ; Lausanne n'a rien. Je me trompe : il y a à Lausanne trois sociétés (sauf erreur) dont le programme a quelque rapport avec celui du Heimatschutz ; ce sont le Développement, l'Art public et le Vieux-Lausanne ; ces deux dernières sociétés dorment profondément, à ce qu'on m'écrit ; quant au Développement, il a beaucoup travaillé depuis vingt ans et plus, mais à un point de vue surtout pratique (sentiers, poteaux indicateurs, étang à patiner, reposoirs, bureau de renseignements, intérêts de la ville, etc.). A trois reprises j'ai essayé de constituer à Lausanne un petit centre des vrais amis que le Heimatschutz y compte ; et chaque fois j'ai été ravi de l'amabilité des Lausannois ; vous savez qu'ils ont cette vertu, avec beaucoup d'autres. Mais finalement tout s'est limité à de bonnes paroles, à d'excellentes intentions.

La vieille maison du Pré était pour moi presque une amie ; passant en ville j'ai souvent fait un détour pour la revoir ; des gens qui y ont habité affirment qu'elle vaut mieux que bien des maisons modernes. Et pourtant . . . , je puis concevoir que sa démolition s'impose. Admettons-le ; mais alors il ne fallait autoriser la destruction d'une maison pareille qu'à une condition : c'est qu'elle soit remplacée par un immeuble d'une valeur égale au point de vue esthétique. Cette condition n'a pas été posée ; et nous aurons là sans doute une de ces bâties banales ou prétentieuses qui transforment Lausanne, naguère une des villes les plus pittoresques de la Suisse, en une vaste exhibition de fer et ciment.

Comment tolère-t-on cet enlaidissement progressif ? et, laissant de côté l'esthétique, comment ne voit-on pas que Lausanne y perd précisément une « great attraction » ? Il y a là un phénomène psychologique qui m'échappe. Car je connais à Lausanne nombre de gens qui ont, outre le bon sens, du goût, du cœur et un profond amour de leur ville natale. Ils manquent de cohésion entre eux ; les petites questions personnelles paralysent l'effort commun ; et alors les affairistes triomphent. — Cher Monsieur, on vous lit avec grand plaisir, car vous avez beaucoup d'esprit ; mais au fond (excusez la franchise) je crains qu'on ne vous mette au même rang que moi, au nombre des gens « embêtants », des empêcheurs de danser en rond. Cette constatation m'attriste profondément, mais que faire devant la réalité ? Il faut lutter encore, sans crainte du ridicule et garder cet espoir, que le bien naîtra de l'excès du mal. Aimer un peuple, c'est croire en lui.

Votre bien dévoué,

E. Bovet.



Die Erwerbung der Tellskapelle und ihrer Umgebung durch den Bund geht erfreulicherweise ihrer Verwirklichung entgegen. Vor kurzem hat sich nun auch die Regierung des Kantons Uri damit einverstanden erklärt, dass von Bundes wegen die Erwerbung der Tellskapelle am See, und zwar vom See

hinauf zur Axenstrasse und vom Hupbach ausserhalb der Schiffslände bis zum südlichen Ende der Tellplatte-Tunnels der Gottthardbahn, stattfinde und dadurch die klassische Stätte und ihre Umgebung vor Profanation durch Anlagen jeder Art geschützt werde.

Gleichzeitig wird dem Departement des Innern auch der Ankauf des sogenannten Hauses von Walther Fürst im Gut Schweinsberg in Attinghausen empfohlen.

Gegen die gemusterten Zementziegeldächer. Seit einigen Jahren hat eine Neuerung in der Dachbedeckung Eingang gefunden, die mancher tief bedauert. Es sind die Zementziegeldächer mit Buchstaben, Jahreszahlen und Mustern in schreiend bunten, hässlichen Farbenzusammenstellungen. Ein einziges solches Dach genügt, um das Bild einer anmutigen Ortschaft zu schänden. An vielen Orten bemühten sich die Pfarrer und Lehrer und andere einsichtige Menschen, die Hausbesitzer von einer derartigen Verunstaltung ihres Hauses zurückzuhalten, aber meist vergeblich. Nun steuern in einer Reihe deutscher Staaten erfreulicherweise die Behörden durch den Zwang des Gesetzes solchem Unfug. Den Anfang damit hat Preussen gemacht. Nachdem zuerst die Kreise Schmalkalden, Mühlberg und Süderthüringen selbständig Massnahmen gegen die bunten Dächer auf Grund des Verunstaltungsgesetzes von 1907 ergriffen hatten, gab das preussische Ministerium der öffentlichen Arbeiten im August 1908 einen Erlass heraus, in dem darauf hingewiesen wurde, dass § 1 des Verunstaltungsgesetzes gegen die bunten Dächer anwendbar sei.

Im September folgte Sachsen-Weimar mit einem Erlass ähnlichen Inhalts, dessen bemerkenswerter Schlussatz folgendermassen lautet: „Den anderwärts gemachten Erfahrungen nach zu schliessen, würde es übrigens auch den beteiligten Fabrikanten nur erwünscht sein, die zeitraubende und wenig lohnende Fabrikation der bunten Dachsteine bei zurückgehender Nachfrage einschränken zu können, so dass also mindestens in diesem Falle ein Widerstreit ästhetischer und industrieller Interessen nicht besteht.“ In Württemberg waren inzwischen die Oberämter Sulz und Obendorf dem Uebel durch besondere Verfügungen entgegengetreten. Und nun hat auch Sachsen-Meiningen in gleicher Sache einen Erlass herausgegeben. Überall wird es mit Freude und Dank begrüßt, dass die Behörden bestrebt sind, die Allgemeinheit gegen diese Beleidigungen des Geschmacks in Schutz zu nehmen. Es wäre sehr zu begrüßen, könnte man sich in einzelnen Teilen der Schweiz zu ähnlichen Massregeln entschliessen.

La Porte de France à Porrentruy. Die Redaktion des Heimatschutz erhält folgende Zuschrift:

Monsieur,

A propos de l'article de Monsieur O'Radiguet sur le Jura nord paru dans le numéro II. du « Heimatschutz », je crois devoir vous faire remarquer que la Porte de France à Porrentruy devrait être citée comme exemple de vandalisme.

Comme vous pouvez le voir par la photographie publiée page 12, la tour de droite de cette porte est totalement abîmée. Entrée dans le bas pour faire place à une large porte de guinguette, échancrée dans le haut et reperçue au milieu pour faire place à des fenêtres, elle fait bien triste figure à côté de sa jumelle, la tour de gauche dont on a cependant trouvé moyen de rehausser la beauté en élevant juste à la place la plus en vue un édicule certainement très utile mais que l'on aurait pu mettre en place plus modeste.

Puisque je suis en train de parler de Porrentruy, je mentionnerai aussi les Postes fédérales qui occupent un beau bâtiment du XVIII^e siècle, les anciennes Halles. La façade principale a été, il y a longtemps de cela, embellie par le gouvernement de Berne, qui a caché sous un énorme écusson de tôle peinturluré aux armes bernoises les anciennes armoiries sculptées sur le fronton de pierre. Quant à l'autre façade, c'est l'administration



A la rue du Pré à Lausanne
Altes Haus in Lausanne, das niedergeissen werden soll

Le lecteur est invité à deviner laquelle de ces deux maisons va être démolie